

Assemblée Générale de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFE, du 21 au 25 mai 2007 à Albufeira, Portugal



L'Assemblée Générale 2007 de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFE eut de nouveau lieu à Albufeira, au Portugal, pour la troisième fois.

L'hôtel Montechoro offre une excellente infrastructure pour accueillir cette assemblée. 25 membres étaient présents, 7 membres se sont fait représenter par procuration. Il y eut donc au total 32 voix. La Fédération Féline Helvétique FFH y était représentée par son président, M. Alfred Wittich, en tant que délégué, et par Mme Denise Brügger, secrétaire du LOH, en tant que conseillère. En outre, la FFH reçut la tâche de représenter la Fédération Féline de Croatie, la SFDH. Elle était donc investie de deux voix.

Programme

Lundi,	21 mai 2007	Séances du comité et des commissions
Mardi,	22 mai 2007	Séance commune des juges et des commissions des Standard, des LO, des expositions et de la santé et du bien-être des chats.
Mercredi,	23 mai 2007	Séance commune des juges et des commissions des Standard, des LO, des expositions et de la santé et du bien-être des chats.
Jeudi,	24 mai 2007	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi,	25 mai 2007	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
		Banquet
Samedi,	26 mai 2007	Séminaire des juges de la FIFE

Résumé des décisions, qui n'entreront en vigueur que le 01.01.2008 et des élections, qui entrent en vigueur immédiatement

L'AG fut dirigée à tour de rôle par la présidente de la FIFe, Mme Annette Sjödin, le vice-président, M. Dietmar Sagurski et le secrétaire général, M. Eric Reijers.

A son ouverture, une minute de silence fut observée en mémoire des trois juges de la FIFe, Toini Tikkanen FI, Britt Hagar Alvestad NO et Kurt Rajdl, CZ, qui sont décédés au cours de l'année passée.

Comme d'habitude lors d'une AG, ce sont d'abord les rapports qui furent présentés conformément aux statuts. Ces rapports furent acceptés et décharge en fut donnée au comité. Il y eut des discussions au sujet du procès-verbal qui ne fut remis aux membres que le jour de l'AG au lieu de 4 mois après l'AG précédente. Ce procès-verbal ne fut donc pas accepté mais comme aucune contestation des décisions de l'AG 2006 n'avait été envoyée, ceci n'a aucune influence sur les décisions prises lors de cette AG 2006 à Rome. Les différentes commissions présentèrent ensuite leurs rapports.

Elections

Président:	Annette Sjödin (sortant) reconfirmée.	
Secrétaire général:	Eric Reijers (sortant)	
Commission disciplinaire	Bohumir Mahelka (CZ)	(sortant)
	Herbert Steinhauser (AT))	(sortant)
	Hans Lindberg (SE)	(sortant)
	Eva Minde (NO)	(sortant)
	Anne Paloluoma (FI)	(nouvelle)
Commission juges + standard	Thea Friskovek, SLO	(sortant)
	Satu Hämäläinen, FI	(sortant)
	Eva Wiéland-Schilla, CH	(nouvelle)
	Miriam Klein Gaspari, IT	(nouvelle)
	Steven Jones, NO	(nouveau)
	Maarti Peltonen, SE	(nouveau)
Commission LO	Ole-Magne Gritivik, NO	(sortant)
	Ole Amstrup, DK	(sortant)
	José Carlos Gomez, PT	(nouveau)
Commission des expositions	Albert Kurkowski PL	(sortant)
	João Noronha PT	(sortant)
	Charles, Spijker, NL	(nouveau)
	Alfred Wittich, CH	(nouveau)
	Lena Preisler, IL	(nouveau)
Contrôleurs des comptes	Michael Wirth-Färdig, SE	(sortant)
	Paula v/d Wijngaart, NL	(sortant)
Contrôleur suppléant	Laura Burani (NO)	(nouvelle)

Taxes / Indemnités

Cotisation	€ 350
Expositions félines internationales	€ 180
Expositions félines nationales	€ 60
Examen de juge	€ 150
Taxe de stage d'examen pour un membre non-européen	€ 90

Affixe		€	20
Cocarde	EC/EP	€	15
Cocarde	IC/IP/GIC/GIP	€	12
Rémunération mensuelle du secrétaire général		€	1200

Patronage

Felis Hungaria (Hongrie) reste membre sous patronage pour une année encore

Nouveaux membres de la FIFe:

INDONESIA CAT ASSOCIATION ICA, Indonésie *(était membre sous le patronage de la FFH)*

FELIS POLONIA, Pologne

FELIS ROMANIA, Roumanie

Motions concernant les statuts

Comité de la FIFe: Différents points des statuts furent précisés. On pourra les voir dans les statuts de la FIFe du 1.1.2008.
Les contrôleurs des comptes seront également élus pour 3 ans à l'avenir.

Mundikat (NL): Motion plutôt incompréhensible, apparemment les grands membres aimeraient de nouveau avoir plus de voix.
Rejetée par 24 non contre 8 oui

FFH (CH): **Si un** (ou plusieurs) **membre(s) d'une commission de la FIFe se retire(nt) définitivement (démission, incapacité de travail, décès, etc)**, un remplaçant doit être élu lors de l'AG suivante pour le reste de la période en cours.
Afin de pouvoir le faire, le Comité communique aux membres le(s) poste(s) à repourvoir en même temps que la convocation à l'AG (art. 4.7). Les candidatures pour le(s) poste(s) vacant(s) doivent parvenir au secrétariat au plus tard 60 jours avant l'AG. Les noms de tous les candidats seront portés à l'ordre du jour. En-dehors de ces candidats cités officiellement, personne d'autre ne peut être présenté et/ou être élu.

Motions concernant les règlements des juges, des élèves-juges et des stewards.

Commission des juges et des standards : Nouveau paragraphe : le membre est tenu d'envoyer les certificats de steward originaux essentiels au secrétariat général de la FIFe au plus tard lorsqu'il demande les documents pour l'examen préliminaire du candidat. A cet effet, un formulaire standard est publié par la FIFe.

Le jugement en parallèle est encore mieux précisé.
(voir règlement des juges du 1.1.2008)

La réglementation, resp. l'examen intermédiaire des élèves-juges est précisé (voir règlement des juges du 1.1.2008)

SRK (FI): La taxe d'examen est répartie en trois parts :
1/3 pour la FIFe, 1/3 pour l'organisateur de l'exposition et 1/3 pour les juges de l'examen.

Motions concernant le règlement des expositions

Commission des expositions : Il est interdit de présenter des animaux sauvages et/ou de nouveaux croisements issus de chats sauvages dans les expositions félines.

Pour les membres d'outre-mer ainsi que pour les membres sous patronage, le nombre de chats en exposition est réduit à 100.

Les exposants qui participent à des expositions à l'étranger peuvent faire confirmer leurs inscriptions par le club par e-mail également.

Seuls les chats de membres individuels de la FIFe sont admis dans une exposition mondiale. Les chats en concurrence doivent tous être de races entièrement reconnues par la FIFe.

Les chats domestiques âgés de plus de 10 mois doivent être castrés, resp. stérilisés.

Il peut y avoir un Best in Show général ou divisé en 4 catégories
Les titres suivants peuvent être décernés dans chaque catégorie :

- Meilleur mâle adulte
- Meilleure femelle adulte
- Meilleur premior mâle adulte
- Meilleure premior femelle adulte
- Meilleur jeune de 6-10 mois (sans séparation par sexe)
- Meilleur chaton 3-6 mois (sans séparation par sexe)

Pour les chats domestiques :

- Meilleur mâle
- Meilleure femelle

Chaque juge peut nommer les chats suivants dans chacune des catégories qu'il a jugées :

- 1 mâle adulte
- 1 femelle adulte
- 1 premior mâle adulte
- 1 premior femelle adulte
- 1 jeune de 6-10 mois (sans séparation par sexe)
- 1 chaton 3-6 mois (sans séparation par sexe)

Pour les chats domestiques :

- 1 mâle à poil court
- 1 mâle à poil long
- 1 femelle à poil court
- 1 femelle à poil long

Divers articles furent reformulés, resp. mieux précisés, sans qu'il s'agisse pour autant d'une modification du contenu.
(voir le règlement des expositions du 1.1.2008)

Commission pour la santé et le bien-être des chats

La durée de validité du vaccin est inscrite par le vétérinaire dans la carte d'identité du chat ou dans son certificat de vaccination.

NFFe, BU	Nouveau titre, DVM, Distinguished Varietät Merit. Ce titre est décerné lorsqu'un chat a remporté 10 fois un "Best in Varietät" dans une période d'au moins 2 ans.
Aristocat, LI	L'art. 1.11 est biffé. Ainsi il n'est plus obligatoire de donner des cocardes en exposition comme prix pour les certificats, etc.
KKÖ, AT	Les chats "à queue coupée" sont hors concurrence
LUX CAT CLUB, LU	Les articles 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5 furent reformulés, resp. précisés sans qu'il s'agisse pour autant d'une modification du contenu. <i>(voir le règlement des expositions du 1.1.2008)</i>

Motions concernant le règlement d'élevage et d'enregistrement

Commission LO	Modification de sa désignation en "Commission d'Elevage et d'Enregistrement", Commission E&E Nouvel article 4.4.7.3 Pas de code de couleur pour s et y chez les chats nus SPH, DSP et PEB. Les races reconnues à titre provisoire ne peuvent pas recevoir de certificat plus élevé que CACIB/CAPIB. Dans leur phase de reconnaissance, les titres sont préfixés par un P pour provisoire. PCH, PPR, PIC, PIP. Ils ne seront reconnus comme titres FIFe que lorsque ces races auront été complètement reconnues. Après avoir obtenu le titre PIC/PIP, ces chats ne pourront être exposés qu'en classe "hors concurrence", et non pas dans les classes 5 et 6. Les chats d'une race reconnue provisoirement ne peuvent pas être nommés au BIS. Les chats d'une race reconnue provisoirement ne peuvent pas se qualifier pour une exposition mondiale.
SRK, FI	La FIFe ne doit reconnaître que des EUR à poil court. Les descendants à poil long seront enregistrés comme XLH.
Felis Britanica, UK	Pour les couleurs et patrons qui sont spécifiquement exclus du standard NFO, tous les chats de couleurs ou patrons interdits devraient être enregistrés comme XLH et non pas comme NFO x non reconnu.
1.DEKZV	Seuls les chats importés de Thaïlande peuvent être reconnus dans la classe Novice. La provenance de ces chats d'importation doit être attestée officiellement.

Motions concernant les standards des races

Commission des juges et des standards	Ajouter au standard : patron tabby : 21/22/23/24/25 couleur de la fourrure, de la truffe : rouge brique/rose ou unicolore
---------------------------------------	--

Modification du standard du Korat

OEVEK, AT

Répartition des points modifiée chez le Sacré de Birmanie.
Pour cette races, 5 points seront donnés pour les yeux.
Ces points seront pris sur ceux de la fourrure.
(voir standards des races 1.1.2008)

CSC, CZ
FFH, CH

Points pour la couleur de la robe, ACL/ACS, MCO, FO, SIB,
TUA. Pour ces races, 5 points seront donnés pour la couleur.
Ces points seront pris sur ceux de la fourrure.
(voir standards des races 1.1.2008)

AMIL IL, ANFI IT,
FB BU, ZFDS SL

Tous les chats nus, DSP, PEB, SPH, sont jugés dans les
5 groupes suivants :

Groupe 1: w/n/a/b/c/o/p, 21,
Groupe 2: w/n/a/b/c/o/p, 01/02/03/09, 21,
Groupe 3: d/e/f/g/h/j/q/r, 21,
Groupe 4: d/e/f/g/h/j/q/r, 01/02/03/09, 21,
Groupe 5: n/a/b/c/o/p/d/e/f/g/h/j/q/r, 01,02/03/09, 21,
31/32/33

Cette réglementation entre immédiatement en vigueur !

Divers:

La France nous a communiqué la cessation définitive de sa liaison avec le LOOF. Elle a déclaré expressément que dorénavant toutes les expositions seront organisées exclusivement selon les règles de la FIFe.

Deux options sont ouvertes pour l'AG 2008 de la FIFe :
Israël et la Slovaquie.

Clôture de l'Assemblée Générale le vendredi à 18 h15.

Albufeira, le 25 mai 2007

Alfred Wittich, président de la FFH

Traduction : J.M. Monnet, le 2 juin 2007